

POURQUOI PARLE-T-ON D'UN EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITÉ ?

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) suit l'état de la biodiversité dans le monde, avec la Liste rouge mondiale des espèces menacées. Dans sa dernière version en 2022, sur les 150 388 espèces étudiées dans cette liste, 42 108 sont classées menacées (soit 28%), parmi lesquelles 41% des amphibiens, 13% des oiseaux et 27% des mammifères, ou encore 34% des conifères.

Les scientifiques parlent d'un processus en cours **vers une sixième extinction de masse des espèces**, la dernière en date étant celle des dinosaures, il y a 65 millions d'années. La crise actuelle est beaucoup plus rapide (l'extinction des dinosaures s'est étalée sur plusieurs centaines de milliers d'années) et elle est **quasi exclusivement liée aux activités humaines**.

Les milieux naturels sont fragilisés ou détruits par l'homme : par exemple, plus de 35 % des milieux humides littoraux et continentaux ont disparu depuis 1970 dans le monde. Autre illustration : au rythme actuel de la déforestation, les forêts tropicales pourraient disparaître d'ici 50 à 70 ans.

Récemment, les évaluations des écosystèmes et des services écosystémiques ont identifié 5 grands types de pressions humaines comme causes principales de la dégradation de la biodiversité.

1. LA DESTRUCTION ET L'ARTIFICIALISATION DES MILIEUX NATURELS

La destruction et l'artificialisation des milieux naturels sont principalement dus, à l'échelle mondiale, à l'intensification et à l'extension de surfaces agricoles qui conduisent au déboisement de vastes surfaces forestières.

En France, ils se traduisent notamment par l'artificialisation, **c'est-à-dire par la perte d'espaces, principalement agricoles, ou naturels ou forestiers**. Ils conduisent à la destruction, la dégradation et la fragmentation des habitats (abrasion des fonds marins, mise en culture de prairies, pertes de connectivité, perturbation de l'hydrologie), le dérangement des espèces, la dégradation des sols, de leurs fonctions et de leur biodiversité. Les sols ou le milieu ne peuvent plus jouer leur rôle (héberger des espèces, capter du CO₂, etc.).

30 % des impacts sur la biodiversité sont causés par la destruction et l'artificialisation des milieux naturels

2. LA SUREXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES ET LE TRAFIC ILLÉGAL

Surpêche, déforestation, braconnage...il s'agit des situations où nous utilisons de façon excessive les ressources naturelles (eau, bois, énergie, produits agricoles...). Cela concerne des activités qui prélèvent trop dans le milieu naturel, au-delà de ce que le milieu peut régénérer. Cela concerne notamment certaines pratiques agricoles ou la surpêche, des activités de chasses non gérées, la déforestation, les sur-prélèvements par les activités récréatives, etc.

23 % des impacts sur la biodiversité viennent de la surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal

3. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE GLOBAL

Le réchauffement climatique en cours modifie, perturbe ou menace le monde vivant : l'aire de répartition des espèces animales et végétales se déplace, certains cycles végétatifs s'accroissent. Le climat est lui-même déséquilibré par les activités humaines qui émettent trop de CO₂ et de gaz à effet de serre. Le changement climatique contribue à **modifier les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie**, ce que toutes ne sont pas capables de faire;

14 % des impacts sur la biodiversité sont issus du changement climatique global

4. LES POLLUTIONS DES OCÉANS, EAUX DOUCES, SOL ET AIR

Il s'agit des **pollutions des milieux aquatiques, de l'air, des sols par des substances dangereuses** (pesticides, métaux lourds, etc.), des pollutions émergentes (résidus médicamenteux, nanoparticules, ondes électromagnétiques, etc.), la pollution par les macro-déchets (notamment ceux qui se retrouvent en mer et dans les organismes marins), la pollution des milieux par les micro-plastiques, la pollution sonore (notamment par les transports terrestres et maritimes) ou la pollution lumineuse. Elles détruisent ou modifient les écosystèmes et les espèces.

14 % des impacts sur la biodiversité proviennent des pollutions des océans, des eaux douces, du sol et de l'air

5. L'INTRODUCTION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces exotiques envahissantes sont à l'origine d'impacts multiples affectant les espèces indigènes, le fonctionnement des écosystèmes et les biens et services qu'ils fournissent. Ces espèces sont également à l'origine d'impacts négatifs importants pour de nombreuses activités économiques et pour la santé humaine.

Elles constituent une menace pour près d'un tiers des espèces terrestres menacées et sont impliquées dans la moitié des extinctions connues.

11% des impacts sur la biodiversité sont liés à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes

EN QUOI SOMMES-NOUS CONCERNÉS ?

Ces pressions entraînent ensemble un **appauvrissement de la diversité des écosystèmes** et leur régression généralisée, un effondrement des populations de la faune, de la flore et de la fonge, une baisse de la richesse spécifique des écosystèmes, la perte de services écosystémiques et de résilience, ce qui **confronte notre société à de nouveaux risques**.

Notre économie est fortement dépendante de l'état de la biodiversité et du capital naturel qui nous garanti **44% de la valeur ajoutée brute**. Certaines industries telles que l'industrie pharmaceutique puisent directement dans la nature leurs ressources. Ainsi, **70% des médicaments et anticancéreux** proviennent directement des réservoirs naturels.

La dégradation de la biodiversité pourrait menacer 80 % de nos emplois.

Nos modes de vie et la stabilité du système économique sont menacés par des phénomènes de dégradation de la biodiversité telle que la disparition de 35% des espèces de pollinisateurs servant à l'alimentation humaine dont fruits et légumes, légumineuses, oléagineux.

Les coûts induits par la dégradation de certains services écosystémiques tel que la pollinisation est estimé à **3,7 Md€/an de pertes**. [Sources : IPBES. FRB. DG Trésor. OFB. Banque de France, CESE